



Note d'information

Rescapé.es et humanitaires **sous les tirs**

La violence des garde-côtes libyens, soutenus par l'UE et l'Italie, s'intensifie dans l'impunité totale.

Le 24 août 2025, le navire humanitaire de recherche et de sauvetage *Ocean Viking*, opéré par SOS MEDITERRANEE en partenariat avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), a essuyé les tirs d'un patrouilleur de la Garde-côtière libyenne, le Houn 664 de classe Corrubia, dans les eaux internationales. Au moment de l'attaque, l'*Ocean Viking* avait à son bord 87 personnes rescapées secourues lors de deux précédentes opérations. Il avait été autorisé par le Centre italien de coordination des secours maritimes à interrompre sa route vers le port qui lui avait été assigné pour le débarquement de ces personnes, pour rechercher une troisième embarcation en détresse dans **les eaux internationales**.

Le patrouilleur libyen avec à son bord des personnes masquées s'est approché agressivement de l'*Ocean Viking*, et, dans un anglais très limité, nous a ordonné – de manière illégale – de quitter la zone. Sans aucun avertissement, deux hommes ont ouvert le feu, alors même que l'*Ocean Viking* était déjà en train de changer de cap. Ils ont continué à tirer, insultant et menaçant de tuer l'équipe de SOS MEDITERRANEE tandis qu'un membre arabophone de l'équipage de l'*Ocean Viking* **suppliait les assaillants de laisser le navire quitter la zone**.

L'attaque a détruit quatre vitres de la passerelle ainsi que plusieurs antennes de communication et de navigation, et les quatre canots rapides de sauvetage (RHIBs) sont gravement endommagés, de même que d'autres équipements de recherche et de sauvetage. Notre équipe a recensé plus de 100 impacts de balles sur l'*Ocean Viking*, dont certains ont pénétré à l'intérieur de la passerelle à hauteur de tête. Bien qu'aucune blessure physique ne soit à déplorer, les personnes rescapées comme l'équipage ont été mis en danger de mort et souffrent aujourd'hui de conséquences psychologiques considérables. Pour la première fois en dix ans d'histoire de SOS MEDITERRANEE, le plus haut niveau d'alerte de sécurité – Niveau 3 – a été déclaré.

Cette attaque armée est sans précédent. Délibérée, elle ciblait des personnes rescapées, des travailleurs humanitaires et nos capacités de sauvetage, malgré le strict respect par l'*Ocean Viking* du droit maritime international en constante coordination avec les autorités italiennes.

Loin d'être un incident isolé, cette attaque constitue **une escalade dangereuse dans le schéma de violences** perpétrées en mer par les garde-côtes libyens. Depuis des années, les organisations humanitaires, les agences de l'ONU et d'autres acteurs internationaux documentent les manœuvres dangereuses perpétrées lors des opérations de sauvetage, les actes d'intimidation et le mépris systématique des règles de sécurité maritime et du droit international. Ces comportements démontrent **l'incapacité et le refus** de la Garde-côtière libyenne d'accomplir ses obligations légales de protection de la vie en mer.

Pourtant, malgré ces rapports très documentés, l'UE et l'Italie continuent **d'équiper, de financer et de former la Garde-côtière libyenne**. Le patrouilleur *Houn 664* depuis lequel des tirs ont été dirigés contre l'*Ocean Viking* faisait partie des navires offerts par l'Italie en juillet 2023 dans le cadre du programme financé par l'UE «Support to Integrated Border and Migration Management in Libya (SIBMMIL)». Cela illustre **la responsabilité des États européens** dans la facilitation d'actes de violence et d'intimidation à l'encontre des travailleurs humanitaires et des personnes en détresse en mer.

Cette attaque n'était pas la première. En juillet 2023, lors d'une opération de sauvetage, les équipes de l'*Ocean Viking* avaient déjà été la cible de tirs réels provenant, semble-t-il, du même patrouilleur libyen. Malgré les appels publics lancés à l'époque, **aucune enquête n'avait été ouverte**. Cette absence de responsabilisation a créé **un climat d'impunité** dans lequel de telles attaques se répètent, encouragées par la certitude qu'elles resteront sans conséquences.

Enfin, cet incident doit être replacé dans **le contexte plus large de la criminalisation et du dénigrement des ONG de sauvetage en mer**. Les campagnes continues de désinformation ont créé un environnement hostile dans lequel les attaques contre les navires humanitaires sont non seulement tolérées, mais indirectement facilitées. Les personnes rescapées, qui ont déjà traversé des situations extrêmement dangereuses, se retrouvent une fois de plus menacées de mort, cette fois par des acteurs équipés et soutenus avec des ressources européennes.

Cette attaque doit servir de signal d'alarme. Les humanitaires et les personnes rescapées ne peuvent pas être laissés sans protection en mer alors que les États européens continuent d'externaliser le contrôle des frontières à une autorité libyenne qui a maintes fois démontré son mépris du droit international.

La responsabilité doit être établie de toute urgence, tant pour celles et ceux qui ont perpétré cette agression que pour celles et ceux qui l'ont rendue possible.

SOS MEDITERRANEE

exige d'urgence :

1. Une enquête indépendante et la mise en cause des auteurs et de leurs soutiens :

- Mener une **enquête exhaustive, indépendante et transparente**, sous la supervision d'acteurs compétents, sur l'attaque armée perpétrée contre l'Ocean Viking afin d'établir les faits et les responsabilités.
- **Suspendre et réexaminer la reconnaissance de la zone de recherche et sauvetage libyenne** et réexaminer sa reconnaissance par l'Organisation Maritime Internationale (OMI) avec un audit organisé dans le cadre du programme d'audit des États membres
- Veiller à ce que les responsables des tirs, ainsi que **leur hiérarchie au sein de la Garde-côtière libyenne**, soient tenus pour responsables, conformément aux lois nationales et internationales.
- Exhorter les autorités européennes et italiennes, qui ont matériellement permis l'action de la Garde-côtière libyenne, à examiner **leur propre responsabilité dans la fourniture, la formation** et le soutien du navire et du personnel impliqués dans cette attaque.

2. La suspension de la collaboration de l'Union Européenne et de l'Italie avec les garde-côtes libyens :

- Suspendre immédiatement tout soutien financier, matériel et opérationnel à la Garde-côtière libyenne, y compris le don de navires, les programmes de formation et l'assistance technique apportés, qui ont contribué à des actions violentes et illégales en mer.
- Abroger le protocole d'accord entre l'Italie et la Libye de 2017.
- Mettre fin au programme « Support to Integrated Border and Migration Management in Libya » (SIBMMIL), financé par l'UE, dans le cadre duquel le patrouilleur ayant perpétré cette attaque avait été fourni.

3. Que la protection des acteurs humanitaires de sauvetage en mer soit garantie :

- **Protéger effectivement les ONG** menant des opérations de recherche et de sauvetage de personnes en détresse en Méditerranée centrale, conformément à l'obligation fondamentale de secourir toute personne en danger en mer, et reconnaître les espaces maritimes comme des espaces humanitaires où la protection de la vie prime sur toute considération politique ou de sécurité.
- Mettre fin à **la criminalisation, au harcèlement administratif et aux campagnes de diffamation** contre les ONG SAR, qui ont créé un climat d'hostilité et d'impunité favorisant les attaques contre les acteurs humanitaires.
- Réaffirmer **la primauté du droit maritime international et du droit des droits humains**, et veiller à ce que les États coordonnent de bonne foi les opérations de sauvetage, plutôt que de les entraver ou de les externaliser via des acteurs dangereux.